

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA PROCHAINE ANNÉE FINANCIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre peut-il nous dire si nous étudierons cette session-ci quelques-uns des crédits déposés aujourd'hui ou attendrons-nous la prochaine session pour les étudier tous?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme la présente session est censée prendre fin sous peu, j'espère que nous attendrons à la prochaine session.

M. Knowles: A titre de question supplémentaire, le ministre peut-il dire si le gouvernement va demander des crédits provisoires avant le congé de Pâques?

L'hon M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous en obtiendrons, car nous en aurons besoin avant le congé de Pâques, qui se prolongera vraisemblablement jusqu'en avril.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DISTRIBUTION DU RAPPORT HAWTHORN-TREMBLAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner au secrétaire d'État l'occasion de prouver que la confiance que le ministre de l'Industrie a placée en lui vendredi dernier est fondée. Le ministre avait informé mon collègue, le député de Skeena, que l'honorable représentante avait entendu les instances et prendrait les mesures nécessaires pour mettre à la disposition des bandes d'Indiens du Canada des exemplaires du rapport provisoire Hawthorn-Tremblay...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il doit se conformer au Règlement pour poser une question. Une question, même longue ne doit pas être précédée par un discours. (*Exclamations*)

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable représentante si elle a donné suite à la demande en question et si elle distribuera aux bandes d'Indiens du Canada, à titre gracieux, des exemplaires du rapport, pour qu'ils puissent l'étudier?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il me semble que normalement la question relève de mon voisin, mais dois-je comprendre que le député songe à l'impression du rapport lorsqu'il pose sa question?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, si je pouvais...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député et le ministre feraient mieux de s'entendre en particulier lorsque nous aurons terminé l'appel de l'ordre du jour, afin de déterminer si oui ou non il y a matière à question.

• (3.40 p.m.)

LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

MODIFICATIONS VISANT LES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE POLITIQUE MONÉTAIRE, DE RÉSERVES-ENCAISSE ET LE RESTE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend la discussion interrompue le vendredi 10 mars sur le bill n° C-190 modifiant la loi sur la Banque du Canada, présenté par l'honorable M. Sharp.

M. le président: Lorsque la séance a été levée vendredi, le comité étudiant l'article 1.

Sur l'article 1—

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le président, je tiens à faire quelques commentaires à ce stade de l'étude en comité du bill C-190 pour la bonne raison que je n'étais pas membre du comité, parce que nous n'avions droit qu'à un représentant selon le système de la représentation proportionnelle établi.

Bien entendu, j'aurais pu faire ces commentaires au stade de la motion précédant la deuxième lecture, comme certains l'ont fait, mais j'ai préféré attendre les résultats du travail du comité.

Ainsi, cela nous donne l'occasion, après avoir pris connaissance des études précédentes, de faire une comparaison plus réaliste du travail effectué.

Nous en sommes donc à la troisième révision décennale, depuis la fondation de la Banque du Canada, et nous nous rendons compte que rien n'a foncièrement changé et que l'histoire n'a fait que se répéter à la manière des aiguilles d'une horloge.

Rien n'a changé dans la procédure régissant les comités spéciaux et permanents ni dans la présentation des témoins qui se succèdent au comité permanent, et encore moins dans les témoignages, si ce n'est l'éloignement plus prononcé de certains témoins gênants.

En effet, la majorité des témoins sont soigneusement choisis d'avance par un comité